

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Lundi 25 mars 2019

DRAAF
Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Rappel de l'ordre du jour

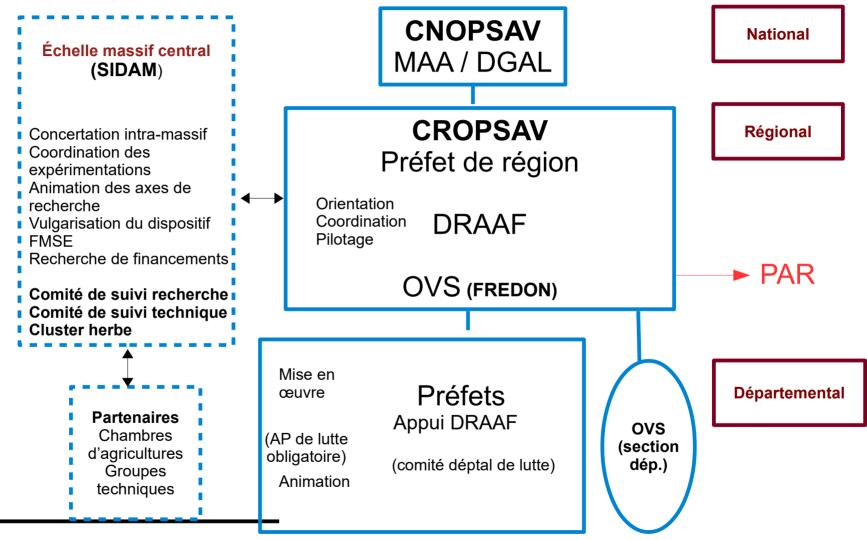
- Rappel du schéma de gouvernance
- Évaluation de la situation en Auvergne-Rhône-Alpes
- Perspectives 2019 :
 - Dispositions des arrêtés préfectoraux
 - Zones pilotes
 - Plan d'actions 2019
- Présentation du dispositif d'indemnisation du FMSE
- Évolutions réglementaires et scientifiques



Gouvernance sanitaire



Mise en œuvre Auvergne-Rhône-Alpes





Evaluation de la situation sanitaire





Réseau FREDON AUVERGNE RHONE ALPES

Évaluation de la situation en Auvergne-Rhône-Alpes





Présentation du bilan 2018

- Surveillance campagnols
- Surveillance taupes
- Bilan du plan d'action régional 2018

7



Bilan 2018 pour le territoire auvergnat

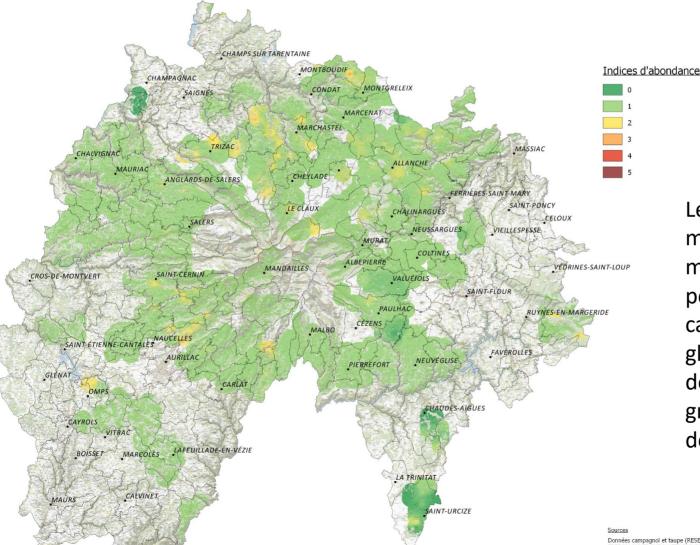
Surveillance des taupes et campagnols





Données 2018 - CAMPAGNOLS - CANTAL





Les prospections menées en 2018 ont mis en évidence une population de campagnols terrestres globalement en basse densité sur une grande partie du département.





Données 2018 - TAUPES - CANTAL

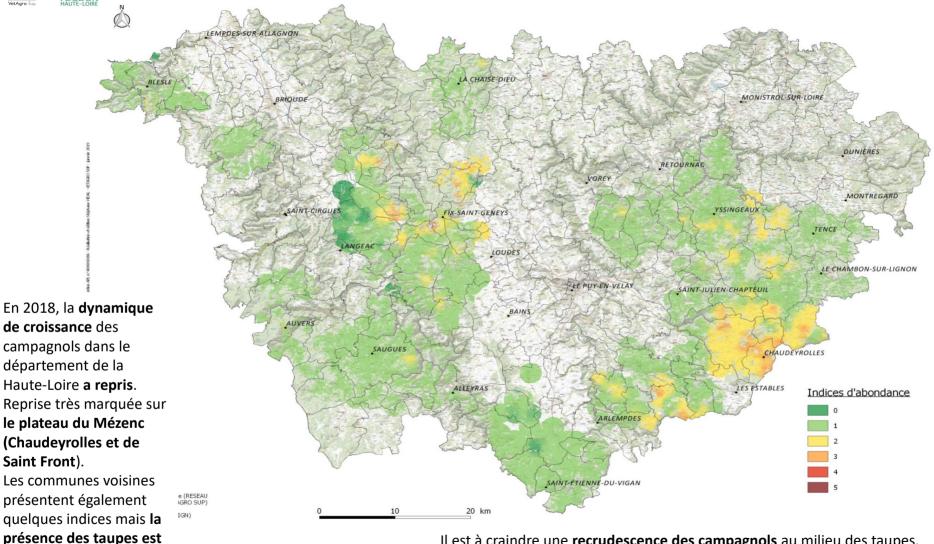
Les observations réalisées en SAIGNES 2018 ont montré une population MASSIAC ALLANCHE MAURIAC importante de LE CLAUX taupes sur de SALERS MURAT nombreuses CROS-DE-MONTVERT zones, en SAINT-FLOUR particulier sur le centre du AURILLAC PIERREFORT département et sur le Cézallier. CHAUDES-AIGUES MAURS SAINT-URCIZE Sources Données campagnol et taupe (RESEAU FREDON AUVERGNE & VETAGRO SUP) BD TOPO (IGN) SCAN 50 express standard (IGN)





encore notable.

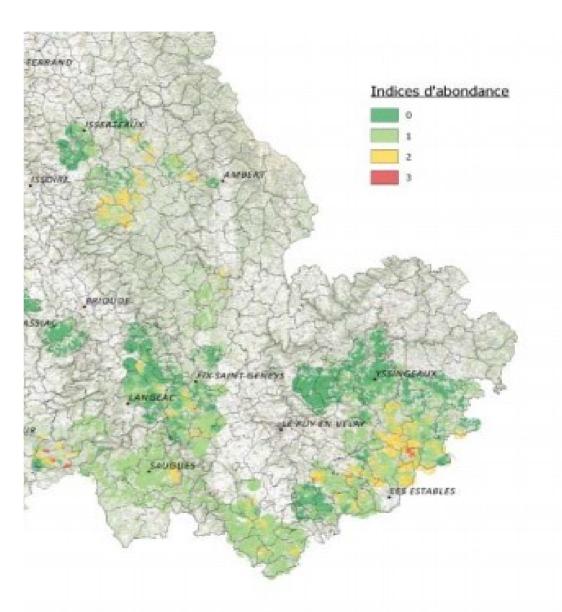
Données 2018 – CAMPAGNOLS HAUTE-LOIRE



Il est à craindre une **recrudescence des campagnols** au milieu des taupes. **Mézenc, le dernier pic remonte à 2013/2014**. **Prudence de rigueur** sur tout le département (suite année 2018 sèche).

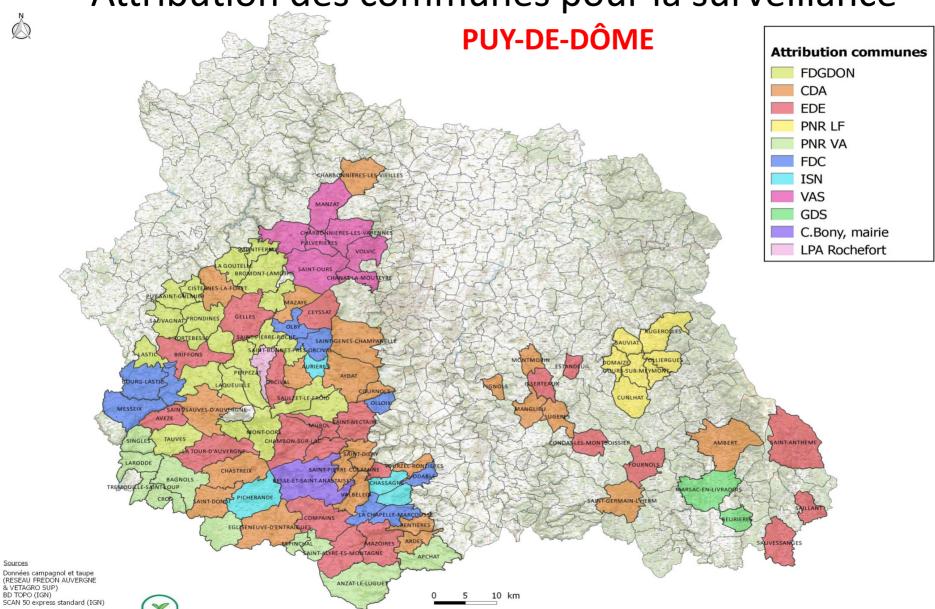
Données 2018 – TAUPES – HAUTE-LOIRE

Haute-Loire
Globalement, sur
l'année 2018, l'activité
de la taupe est restée
plutôt calme. Seule la
zone du Mézenc a
montré une forte
présence de taupes

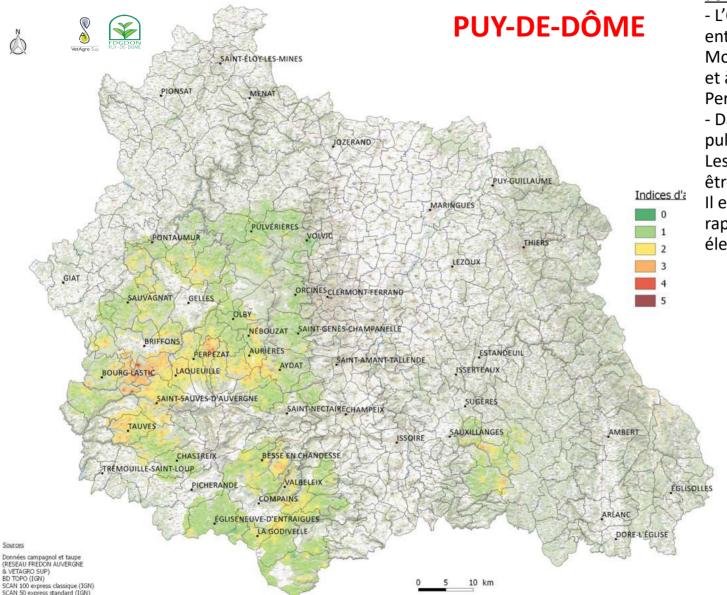




Attribution des communes pour la surveillance



campagnols terrestres



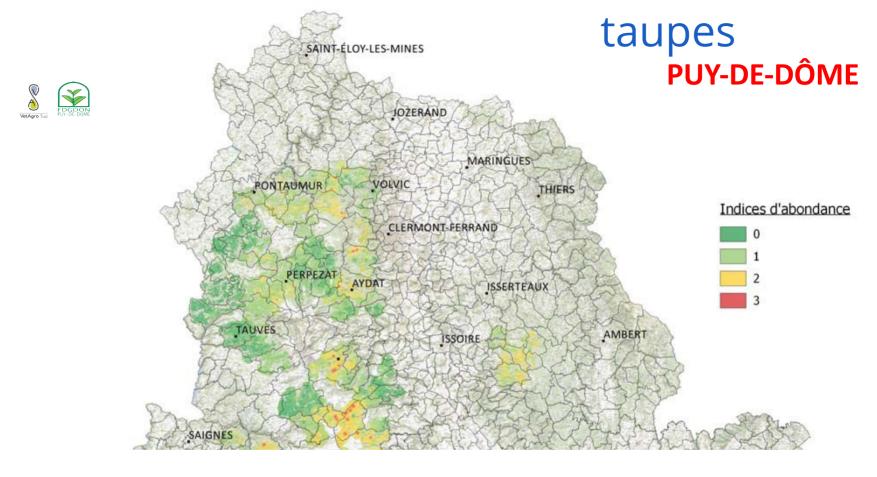
<u>Des secteurs en phase de forte</u> densité:

- L'Ouest du département, situé entre Rochefort-Montagne et Bourg-Lastic, et à Saint Julien Puy Lavèze et Perpezat
- Dans **l'Artense**, un pic de pullulation a débuté avant l'été. Les niveaux de présence peuvent être importants sur les parcelles. Il est indispensable d'agir rapidement car le risque est très élevé.

Des secteurs avec foyers actifs:

- Dans le Cézallier, le Sud du Sancy et la Chaine des Puys (Aydat, Vernines) les campagnols sont globalement en basse densité
- globalement en basse densit (quelques foyers actifs) ;
- Dans **le Livradois,** sur les communes d'Aix La Fayette, Echandelys, St Genes La Tourette,
- Le Vernet La Varenne et Saint Quentin sur Sauxillange. => la maîtrise des populations
- est encore possible sur ces communes, mais il est temps d'agir





Suite aux pluies qui se sont abattues à la fin de l'automne dernier, les taupes ont réinvesti les prairies. Leur présence est même très importante sur certains parcelles.



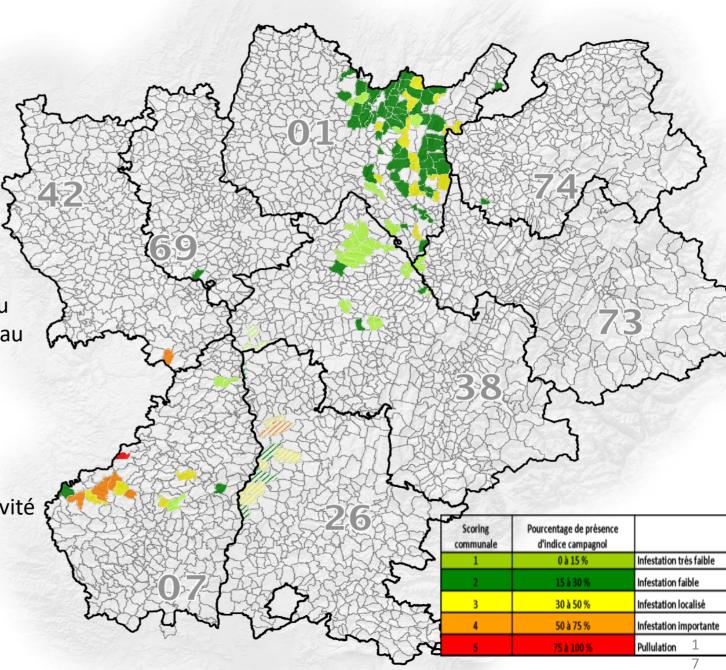
Bilan 2018 pour le territoire rhonalpin



Situation des populations de campagnols en RA à l'automne 2018

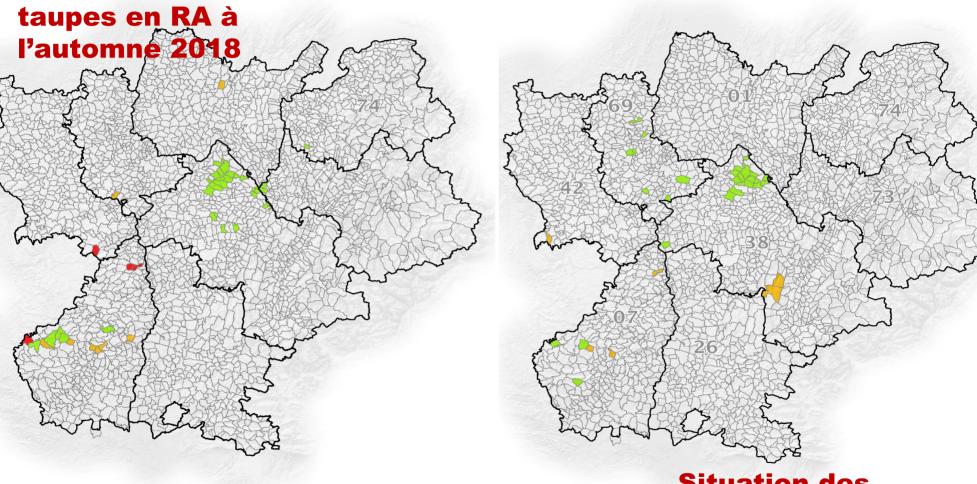
En 2018, la dynamique de croissance dans l'ensemble du territoire n'a pas été marqué au printemps dû aux conditions climatiques (sols secs).

A l'automne, après l'épisode pluvieux, une reprise de l'activité due en partie à l'oscillation saisonnière a été observée



Situation des populations de taupes en 2018 sont assez calme, plus présente en fin d'année.

populations de taupes en RA à



Sources: RESEAU FREDON-RA 2018, SRTM

Niveau d'infestation en taupe

JUEREDON-RA 2018 SRTM



Situation des populations de taupes en RA au



Plan d'action 2018 sur le territoire auvergnat



Expérimentations

Glace carbonique

Efficacité contre les campagnols : 0 à 30 %

Contre la taupe : 0 %

Limites : manque d'efficacité, temps de travail, application manuelle, souplesse d'utilisation

Tourteau de ricin

Efficacité contre les campagnols : très faible

Limites : manque d'efficacité, temps de travail, application manuelle





Photo CDA15

Expérimentations

RAPPORT D'ESSAI

Expérimentation « Ratron GL » et « Ratron GW » Lutte contre le campagnol terrestre en prairie



Objectif de l'essai

Mesurer l'efficacité du phosphure de zinc pour lutter contre le campagnol terrestre (*Arvicola terrestris*) sur foyers isolés.

Efficacité	Efficacité	Efficacité	
Ratron GL	Ratron GW	Bromadiolone	
6,25	31,25	65	





Projet de fin d'étude

CONSTRUIRE UNE DÉMARCHE INNOVANTE DE MAÎTRISE DES POPULATIONS DE CAMPAGNOLS TERRESTRES À L'ÉCHELLE DE PLUSIEURS EXPLOITATIONS DU CANTAL

Marquet Naïs 28 septembre 2018









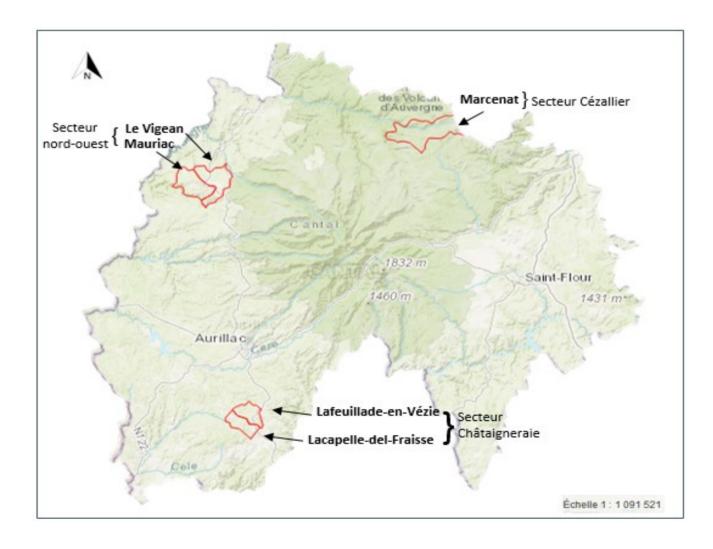














Déroulement du projet

Analyse des freins et marges de manœuvre de la zone Mise en place des actions innovantes

Stratégie commune



En résumé

3 zones distinctes créées



• **19** agriculteurs volontaires



Différences intra-zone et inter-zones



 Des demandes spécifiques pour chaque zone (stockage de fourrage, financement GDON)



Des demandes communes aux zones (PH3, application de surveillance)



1^{er} AXE : Impulser des plans de lutte collective, intégrée et pérenne

Point avis traitement : 2018 : 34 (38 en 2017)

Lutte: 2018: 6 t pour 13 GDON

Actions de communication dans le CANTAL

- Réalisation de **7 sessions de formation** sur 2018 auprès de 55 agriculteurs sur les communes de : Aurillac (2), Riom-Es-Montagne, Murat, Saint-Flour, Mauriac, Saint-Jacques-des-Blats.

Avec PNR Aubrac :

- Coordination de lutte dont PH3 sur 2 chantiers (Saint-Urcizes/Chaudes-Aigues/Entraigues)
- 1 session de formation à Saint-Chèly-d'Aubrac : 10 participants (dont sept limitrophes)

1^{er} AXE : Impulser des plans de lutte collective, intégrée et pérenne

Actions de communication en HAUTE-LOIRE

- Réalisation de **3 sessions de formation** sur 2018 auprès de 27 agriculteurs sur les communes de : Saint-Paulien, Saint-Jean-de-Nay, Saint-Front
- Organisation de 6 réunions « bout de champs » (45 participants) par la FDGDON et financées par la DRAAF – AURA (décembre 2018) – Saint-Front, Pinols, Saint-Paulien, Saint-Julien-Chapteuil, Saugues, Siaugues-Ste-Marie.

Actions de communication en PUY-DE-DÔME

- 4 sessions de formations 40 stagiaires (Rochefort-Montagne, Besse, Condatles-Montboissiers et Prondines)
- Organisation de 6 réunions « bout de champ » (59 participants) organisées par la FDGDON et financées par la DRAAF ont eu lieu sur les méthodes de lutte et la réglementation qui les encadre.

.

1^{er} AXE : Impulser des plans de lutte collective, intégrée et pérenne dans le PUY-DE-DÔME

- -Désignation de **référents communaux** suite au courrier adressé par M. le **Sous- préfet** d'Issoire aux **maires des 182 communes** dont le risque campagnol est élevé et moyen
- 3 réunions ont eu lieu entre juillet et octobre 2018 avec les élus de la communauté de communes Dômes-Sancy-Artense, puis les agriculteurs afin de les alerter sur l'état des populations de campagnols terrestres dans l'Artense (Avèze, Larodde, La Tour d'Auvergne, Saint Sauves, Singles, Tauves, et Trémouille-Saint-Loup)
- -Suite aux observations estivales, un **courrier écrit par M. le Sous-préfet** d'Issoire est envoyé aux maires d'Egliseneuve-d'Entraigues, La Godivelle et Picherande pour les **inciter à alerter les agriculteurs** et pour mettre en œuvre les actions de lutte.

1^{er} AXE : Impulser des plans de lutte collective, intégrée et pérenne dans le PUY-DE-DÔME

- Demi-journée de **démonstration sur le site de Saint-Julien- Puy-Lavèze** le 10 décembre 2018
- Demi-journée de présentation du projet de **site de démonstration** de méthodes de lutte alternative mis en place par le lycée agricole de **Rochefort-Montagne** sur les parcelles de son exploitation, le 14 décembre 2018

2ème AXE : Coordonner et mettre en relation les acteurs HAUTE-LOIRE

Actions réalisées :

- Campagne d'informations auprès des mairies afin qu'elles encouragent les agriculteurs de la commune à surveiller leurs parcelles et à coordonner les actions lorsqu'un avis de traitement a été pris (par la chargée de mission « Campagnols » mutualisée)
- Diffusion des différents BSV aux partenaires confrontés à cette problématique via la Haute-Loire Paysanne par la FDGDON 43
- Étendre le maillage du réseau des GDON pour une plus grande implication des agriculteurs sur le terrain (animation locale au plus près des acteurs locaux).
- Mise en place du partenariat avec le syndicalisme, la chambre d'agriculture, GDS, EDE...





- 2 réunions du comité de suivi recherche Campagnol organisées par le SIDAM se sont tenues les 31 mai et 26 novembre 2018.
- La **lettre d'information du SIDAM** a été largement diffusée en juillet 2018 au niveau de différents organismes (dont FDGDON) et leurs adhérents



Plan d'actions 2018 pour le territoire rhonalpin

Réseau FREDON AUVERGNE-RHONE-ALP Actions réalisées et autofinancées par FREDON

La surveillance des populations de campagnols et taupes en 2018 a été assurée par les **observateurs volontaires du réseau** de surveillance FREDON, majoritairement des agriculteurs.



2 bulletins sanitaires FREDON diffusés en 2018

- Printemps: 180 communes suivies
- Automne: 140 communes suivies

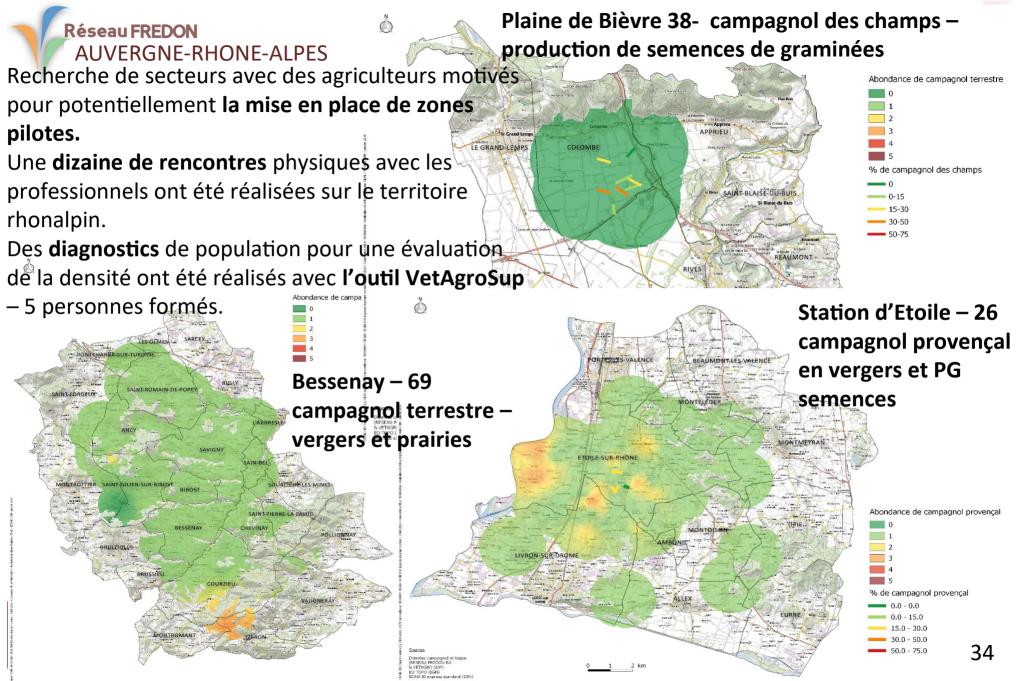
Avis de traitement : 34 – 20 communes – 4 départements

Fredon s'est dotée de 2 perchoirs mobiles

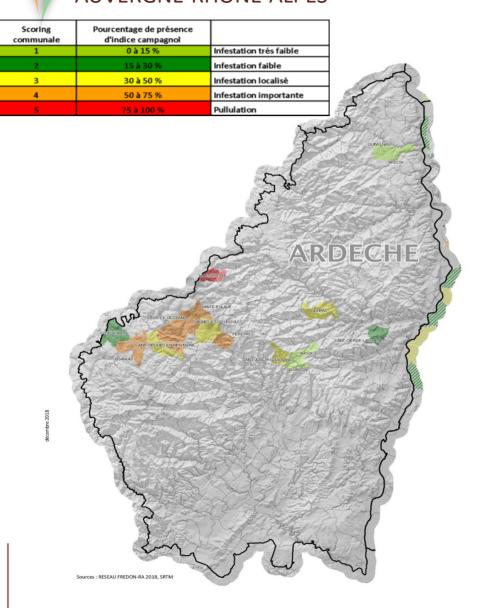
- Organisation de 2 matinées « bout de champ » sur l'Isère et la Drôme en 2018 sur le thème des rongeurs en vergers.
- Réalisation d'une formation
 campagnol en 2018, regroupant des
 agriculteurs de plusieurs
 départements.

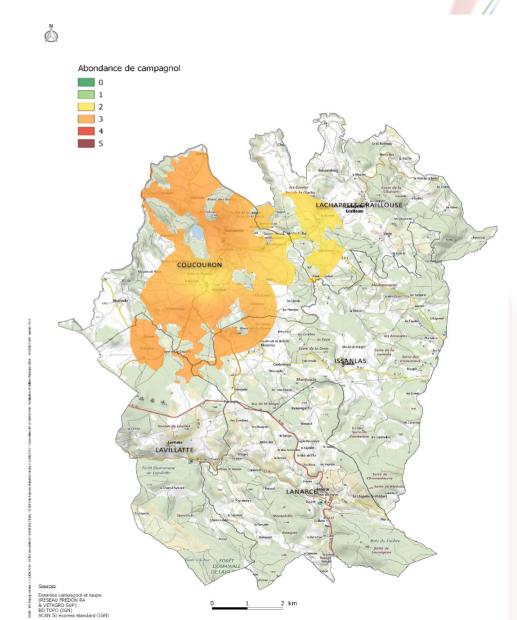


b l'agriculteurs	ampa		
315			
316			
317			
WO			



Réseau FREDON Zoom sur les populations en Ardèche Automne 2018 AUVERGNE-RHONE-ALPES





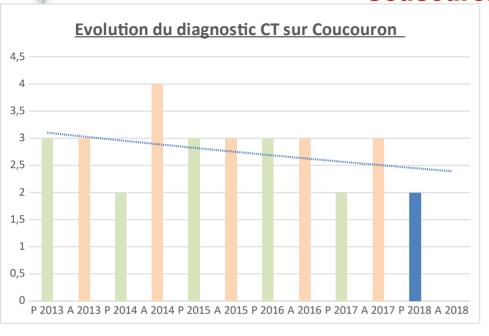
Réseau FREDON AUVERGNE-RHONE-ALACTION réalisées en 2018

Prise de contact et situation de départ – financement de AELB/DRAAF - sur 12 communes

- Listing et prise de contact téléphonique : 35 éleveurs contactés
- 15 et 16 octobre: rencontre sur l'exploitation via un questionnaire visant à connaître les pratiques des éleveurs et leurs perceptions de la lutte contre le campagnol.
 - **Recueil** des besoins en formation /information, état des lieux des dégâts et des indicateurs de présences des nuisibles sur l'exploitation
- <u>14 novembre</u>: Réunion d'informations et d'échanges : présentation de la zone pilote, des méthodes de lutte et des innovations en la matière, retours d'expérience, information sur les expérimentations et avancées au niveau national, discussion



Zoom sur les population du secteur de Coucouron



Les agriculteurs ont pu échanger avec la technicienne FREDON lors de rencontres cette saison. Par exemple, sur le fait qu'ils ont remarqué que certaines parcelles jusque là épargnées par la colonisation des campagnols, montraient cet automne un début de densité. Une surveillance plus précise permettrait de situer la pullulation

L'évolution du cycle est notamment limitée par l'action et le niveau d'abondance des prédateurs, les conditions climatiques, les parasites, les maladies et la capacité d'accueil du milieu.

La situation sanitaire sur la commune de Coucouron s'améliore depuis 2017. Une phase de basse densité semble se dessiner, les agriculteurs confirment



Perspectives 2019

- Arrêtés préfectoraux
- Conclusions des comités départementaux

- Programmes d'action 2019
 - Zones pilotes
 - PAR 2019

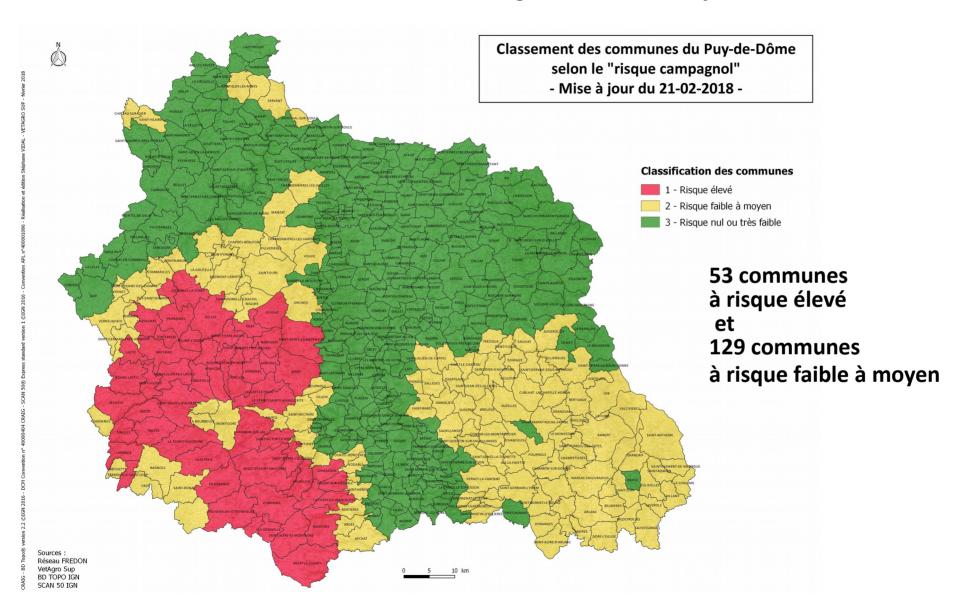
Dispositions des arrêtés préfectoraux

relatif au contrôle des populations de campagnols nuisibles aux cultures dans les communes des départements :

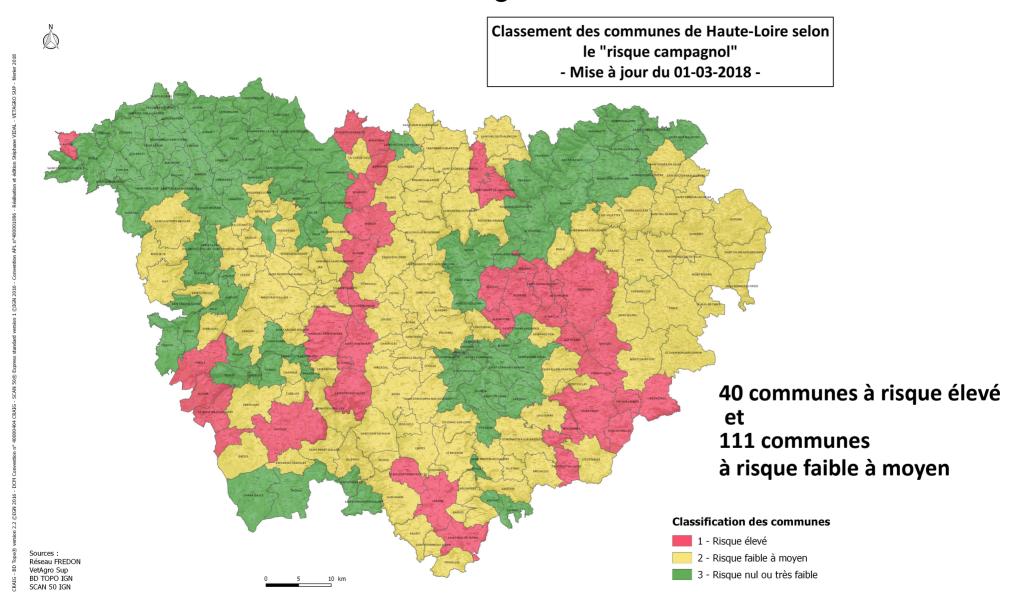
Allier, Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme



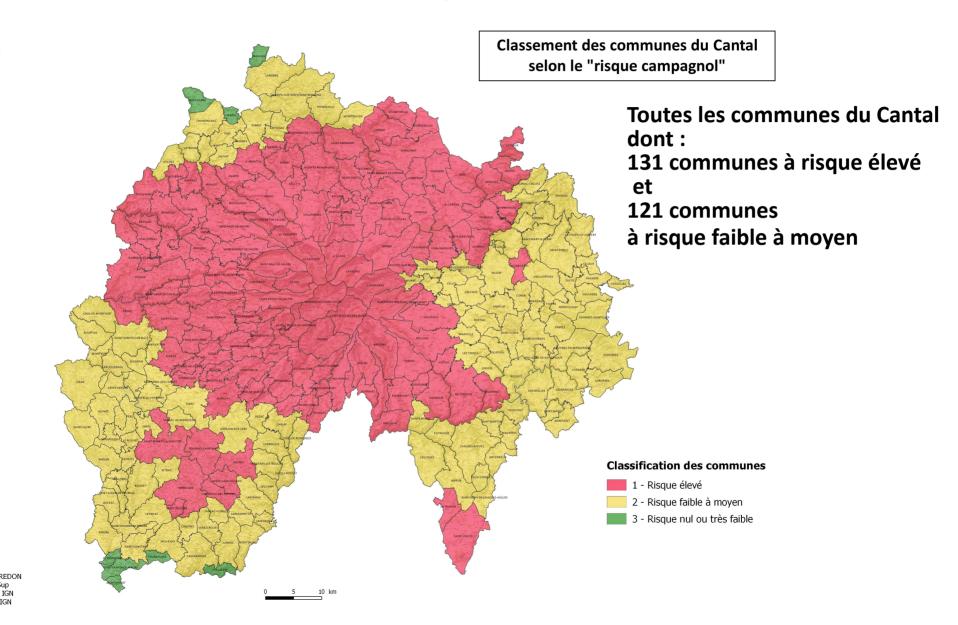
Définition de la zone de lutte obligatoire du Puy-de-Dôme



Définition de la zone de lutte obligatoire de la Haute-Loire



Définition de la zone de lutte obligatoire du Cantal



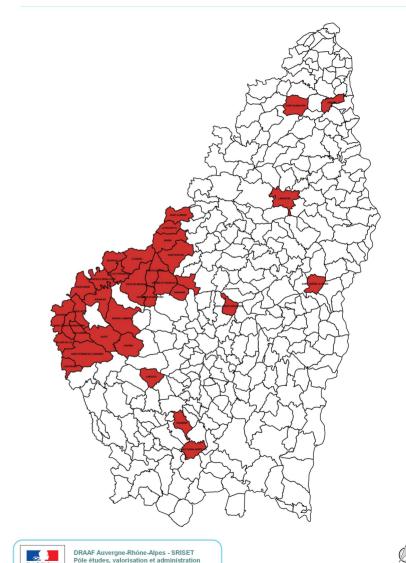
Définition de la zone de lutte obligatoire de l'Ardèche

Définition d'une zone de lutte obligatoire « morcelée »

34 communes dont la majorité dans le secteur du Mezenc (Montagnes d'Ardèche)

Les autres communes sont celles où la surveillance a mis en évidence un risque de pullulation

> Importance d'avoir des données d'observation régulières pour formaliser l'analyse de risque



Date de création : mars 2019

Sources : DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes, @IGN



La surveillance des populations est assurée

par les détenteurs ou, à défaut, par les propriétaires des fonds concernés,

sous contrôle de la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON), organisme à vocation sanitaire reconnu pour le domaine végétal

=>Les mesures de surveillance feront l'objet d'une évaluation annuelle.



La lutte contre les campagnols nuisibles se fonde sur la surveillance de leurs populations et respecte les principes et les méthodes de lutte précoce, raisonnée et collective

- Diminuer les populations de campagnol =>par piègeage
- ➤ Diminuer les habitats favorables au campagnol
 - => par destruction des galeries :

Travail du sol et alternance fauche/pâture

=> en réduisant les abris, les sources de nourriture :

Broyage des refus, conduite des prairies en gazon court, hersage, émoussage...

Favoriser la prédation naturelle=> entretien des haies et pose de perchoir/nichoir



Organisation locale de la lutte collective

Une organisation locale de lutte collective devra être mise en œuvre.

Les exploitants agricoles ou détenteurs de fonds situés en zone de lutte obligatoire devront s'engager à appliquer les mesures prévues dans un programme d'actions

défini en cohérence avec le plan d'actions régional présenté au conseil régional de l'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV).

Coordination et suivi assurés par la FREDON



Contractualisation

Tout détenteur de fonds concernés <u>peut</u> s'engager, sous la forme d'un contrat de lutte pluriannuel (5 ans),

auprès de la fédération régionale de lutte contre les organismes nuisibles, organisme à vocation sanitaire reconnu dans la région pour le domaine végétal,

à mettre en œuvre le programme d'actions concerté défini.

NB: La signature d'un contrat de lutte permet une indemnisation des moyens de lutte par le fonds de mutualisation des risques sanitaires et environnementaux (FMSE)



Programme d'actions 2019

- -Zones pilotes
- -PAR 2019



Définition des zones pilotes

Mise en place de zones pilotes dont l'animation et la coordination sont assurées par la FREDON pour 3 ans (avec financement DRAAF)

Les zones pilotes sont définies par :

- -Zone de cohérence paysagère
- -Historique des pullulations
- -Communes à risque fort de pullulation MAIS basse densité de campagnols et présence de taupes
- -Acteurs diversifiés et volontaires (agriculteurs, lycée agricole)



Mesures mises en œuvre du programme technique en application du programme d'action régional (P.A.R.) Auvergne-Rhône-Alpes

dans les zones pilotes pour une durée de 3 ans

➤ Détecter, observer, surveiller : visite des parcelles en sortie hiver, après fauches et à l'automne avec remontée des notations à VetAgroSup via l'application mobile

Réalisation de piégeage d'observation et trouver des acteurs volontaires pour réaliser du piégeage et des observations

Mesures mises en œuvre du programme technique en application du programme d'action régional (P.A.R.) Auvergne-Rhône-Alpes

dans les zones pilotes pour une durée de 3 ans

➤ Communiquer et informer sur la dynamique des populations et les actions à entreprendre pour la lutte :

Information des maires, publications communales

Réunions publiques et tournées terrain

Préparation de messages d'alerte pour diffusion par le SRAL



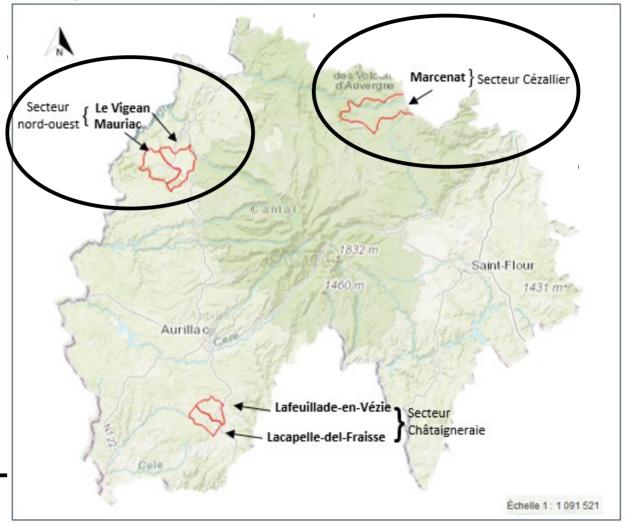
Listes des zones pilotes retenues

- 07 ZP1 : Secteur Mezenc : Coucouron (campagnol terrestre sur prairie)
- 15 ZP2 : Mauriac/Le Vigean (campagnol terrestre sur prairie)
 - ZP3 : Marcenat (campagnol terrestre sur prairie)
- 26 ZP4 : Etoile-sur-Rhône (campagnol provençal en vergers)
- 38 ZP5 : Plaine de la Bièvre (campagnol des champs en semences graminées)
- 43 ZP6 : Secteur Mezenc : Fay-sur-Lignon /Champclauze / Saint-Front (campagnol terrestre sur prairie)
 - ZP7 : Chaudeyrolles/Les Vastres (campagnol terrestre sur prairie)
- 63 ZP8 : Rochefort-en-Montagne (campagnol terrestre sur prairie)
 - ZP9 : Verrines / Aurières (campagnol terrestre sur prairie)
- 69 ZP10 : Bessenay (campagnol terrestre en verger et prairie)

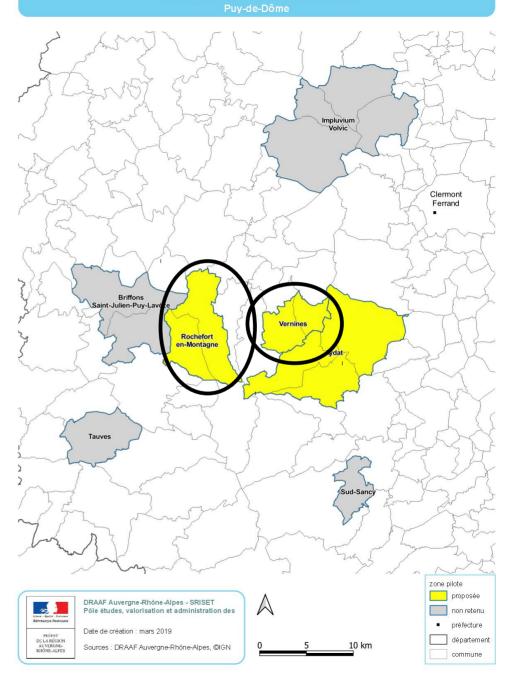


Suivi de zones pilotes CANTAL





Zones pilotes dans le **PUY-DE-DÔME**



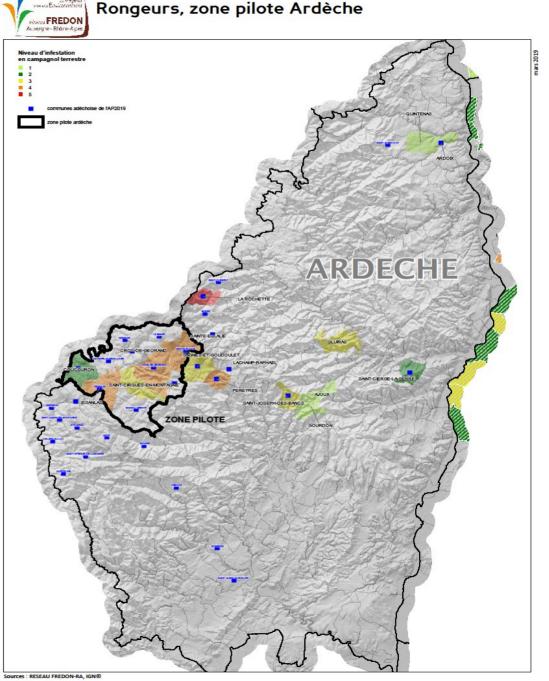


Zones pilotes: secteur

Un secteur avec des agriculteurs motivés







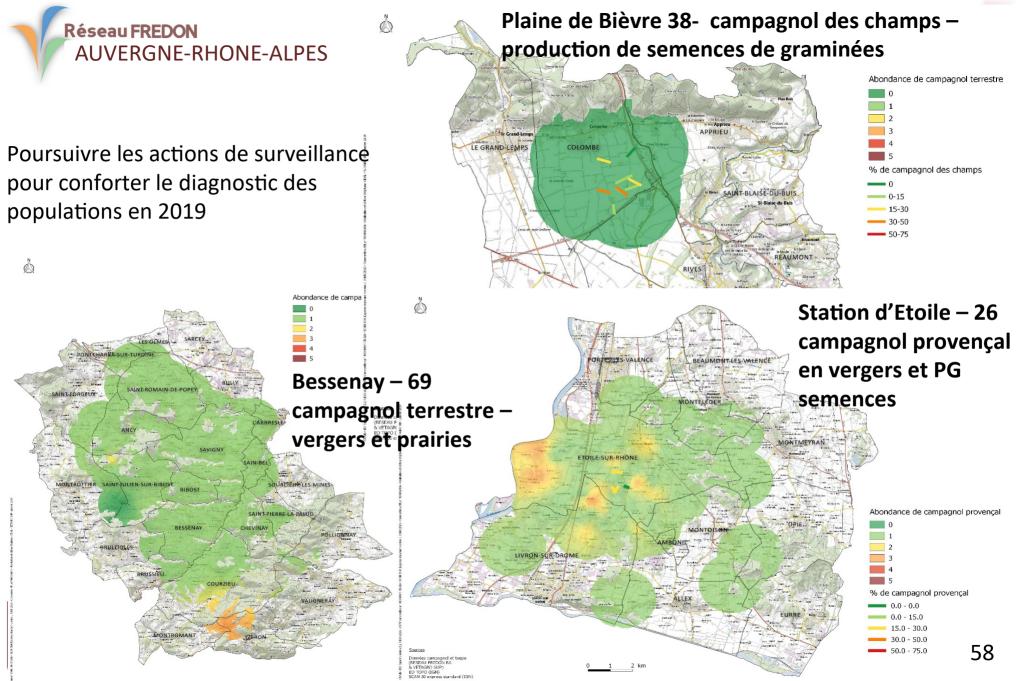
Réseau FREDON AUVERGNE-RHONE-ALPES Actions prévues en 2019 sur les 12 communes (AELB/DRAAF)

- Achat et démonstration de matériel : prototypes de perchoir, de nichoirs à rapaces, matériel de piégeage.
- Appui à la surveillance et à l'évaluation des besoins en équipements favorables aux prédateurs (perchoirs, nichoirs, haies...), à l'échelle de l'exploitation, en fonction des secteurs géographiques
- Organisation de journées collectives de piégeage : avec un groupe d'éleveurs motivés, déterminer et tester une stratégie de piégeage à l'échelle d'une commune, et amorcer la réflexion sur l'organisation collective d'une lutte pérenne par ce moyen



Zone pilote Coucouron

- C'est par la prévention que l'on peut organiser une lutte appropriée et efficace.
- En détectant plus précisément par piégeage le niveau des populations cela améliora l'appropriation des luttes par les agriculteurs localement.
- Communication plus poussée sur Coucouron.
- Développement de contrats de luttes.



Plan d'action 2019





Perspectives 2019

- Plan d'actions régional : actions programmées en 2019
- Contrats de lutte et de leur mise en oeuvre



Développer l'utilisation du PH3 sur le CANTAL :

Développer l'offre de formation auprès des agriculteurs, salariés (service de remplacement, ...)

- Frein à lever : pour la CA 15 : Être habilitée à faire des formations sur l'utilisation du PH3

Proposer une lutte au PH3 au sein des GDON communaux et inter-communaux

- pour les GDON: agrément (demande au nom du GDON, facturation du service ...)





Développer l'offre de services pour la vente de matériels, produits de lutte et prestation de service

- Frein à lever : Pour l'employeur d'un salarié :

Réglementation liée à la présence d'un salarié (aménagements du local de stockage des produits : exigences liées au code du travail, code de la santé publique, code de l'environnement, code rural)

Permettre aux agriculteurs de lutter

AMM de la bromadiolone Homologation de nouveaux produits : phosphure de zinc sur blé (appétence de l'appât ?) ...





Continuer à expérimenter

Poursuivre les expérimentations sur de nouveaux moyens de lutte (produits, techniques de lutte)

Tester et mettre en application sur le terrain les résultats de la recherche

Maintenir une surveillance sur l'ensemble du département du Cantal pour donner l'alerte

Surveillance a minima 2 fois par an : au printemps et à l'automne **Frein à lever :** assurer la collecte des données de surveillance par les exploitants ayant signé des contrats de lutte

=> formation à l'utilisation de l'application VetAgroSup



- Surveillance Biologique du Territoire (taupes / campagnol terrestre)
- Rédaction du Bulletin de Santé du Végétal Prairie
- Animation de réunions / formations
- Rédaction d'articles de presse
- Expertise
- Expérimentation
- Vente de certains matériels et produits de lutte
- Traçabilité et suivi des luttes chimiques
- Prise des avis de traitements
- Appuis technique et administratif sur les dossiers FMSE

